

## INTRO

---

Bonsoir,

Plusieurs mairesses et maires sont parmi nous, bonsoir,

Merci d'avoir accepté l'invitation à cette présentation dont le sujet est à la fois inquiétant et d'actualités,

Ce soir M. Paul-Eugène Gagnon et M. Jean Robidoux vous parleront de la démarche et de l'expérience vécue lors du changement de vocation de l'église Notre-Dame-de-la-Paix, cette église. Par la suite, madame Andréanne Jalbert-Laramée présentera l'État de situation au Québec, des exemples de solutions adoptées, les étapes d'un changement de vocation ainsi.

Mais avant de commencer.

Nos églises, nos chères églises... que nous soyons pratiquants ou non, nos églises font partie du paysage depuis fort longtemps. Elles font partie de notre identité et nos pères et nos mères, et ce pour bien des générations, s'y sont investis; en bénévolat, en prière, en réflexion, en contrition, en souvenirs – mariage, baptême, la discussion sur le perron et j'en passe... Nous avons tous des souvenirs en lien avec ce bâtiment. L'ambiance du lieu qui nous pousse l'introspection, la grandiose des travaux réalisés à mains d'homme impressionne. Elle indique le cœur du village, *ma mère me disait si tu cherches une caisse populaire, cherche le clocher de l'église, elle ne sera pas loin*. Notre église nous dit qu'on arrive bientôt à la maison après une longue route. Elle est le signal de l'établissement d'une communauté. Aussi loin qu'on regarde notre paysage québécois, nos yeux s'arrêteront sur un clocher.

Une chose est sûre, personne ne veut pas entendre parler de leur disparition, tout un chacun préfère se dire que ce ne sera jamais son tour, que cela fait bien trop longtemps qu'elle tient le phare, qu'elle est bien trop belle pour disparaître ...

Pourtant, vous le savez bien, au fond de vous, ce petit serrement de cœur provoqué par la rationalité qui vous dit, même si vous ne voulez pas l'entendre, qu'un jour ce sera votre tour...

Il ne faut pas attendre de se retrouver avec un bâtiment qui n'est plus accessible comme les exemples qu'on connaît. Il faut agir maintenant pour faciliter l'appropriation du projet et l'acceptation sociale. Il s'agit d'une démarche à forte charge émotive, pour tout le monde.

Dans La Mitis, si on se base sur la moyenne québécoise, ce sera une église sur 16 qui conservera le culte.

Dans certaines municipalités, vous le savez, l'église a déjà besoin de soin.

Une municipalité ne peut pas entretenir un bâtiment voué au culte, ni la pelouse, ni le cimetière.

Si vous ne passez pas à l'action maintenant et que votre église est une des 15 qui ne conservera pas le culte, cela veut dire quoi pour vous?

Deux ans après la désacralisation, le congé detaxes se termine. La taxation devient obligatoire. Quelle fabrique a les moyens financiers pour assumer ces taxes? Si elle ne les paie pas, vous n'aurez d'autres choix que de mettre votre église en vente pour taxes. Qui aura les moyens d'acheter un tel bâtiment? Il y a de fortes chances qu'aucun ne se présente. Il faudra alors démolir ?

Il en coûte au minimum 200 000\$ pour démolir une église.

Quelle municipalité ici aujourd'hui en a les moyens. Si vous considérez le budget actuel de votre municipalité, laquelle a de tels moyens ? Ce sont vos citoyens qui devront absorber la facture. Vous obligera à un endettement à long terme.

Vous vous dites peut-être. On la laisse aller... vous vous retrouverez avec des interventions de sécurité civile et vous finirez quand même avec une démolition.

Il faut y penser maintenant. Là, maintenant.

Si vous souhaitez changer la vocation de votre église, il vous faudra, également, faire des choix difficiles ; l'église, l'école, la salle communautaire, l'hôtel de ville? Quelle infrastructure abandonnerez-vous pour conserver l'autre? À 200 personnes par village, comment maintenir tout cela. ?

Vous êtes la plupart dans un contexte de décroissance démographique. Il faut bien évaluer les besoins de vos citoyens. Il faudra penser au niveau de votre localité avant tout, car ce sont vos citoyens qui paieront la facture.

L'avenir de vos églises n'est pas tout gris. Il y a des solutions, il faudra y réfléchir, il faudra innover, car elles ne peuvent pas toutes devenir des salles de spectacles ou des centres d'interprétation.

## **MOT DE LA FIN.**

---

Il y a des solutions, mais il faut également être conscient que des fois il n'y en a pas. Afin de vous assurer d'avoir bien regardé les différentes options possibles, c'est maintenant que vous devez y réfléchir, y réfléchir avec vos citoyens comme cela, peu importe le résultat final, ils auront été parties prenantes dans la démarche et ils ne pourront que vous appuyer dans les actions que vous poserez.

C'est la 5<sup>e</sup> activité sur le sujet de l'avenir de nos églises organisées par Nadia, que vous connaissez tous, et probablement la dernière. Après ce soir, nous aurons fait le tour de la question.

## **REMERCIEMENT**

---

Cette activité est possible grâce à l'Entente de développement culturelle de La Mitis – Entente entre la MRC de La Mitis et le ministère de la Culture et des Communications, sous la coordination de Nadia Fillion, conseillère au développement culturel.

Merci à nos conférenciers, Mr Gagnon, M. Robidoux et Mme Jalbert-Laramée qui ont gracieusement accepté l'invitation.

Merci à la municipalité de Sainte-Luce qui nous reçoit aujourd'hui.